

Les principaux intervenants d'un chantier de rénovation énergétique

Cours - [Supervisez des travaux de rénovation énergétique](#)

> Chapitre - Définissez le cahier des charges



Bien identifier les rôles sur un chantier de rénovation énergétique permet de comprendre les responsabilités de chacun, assurant ainsi une meilleure coordination et une exécution conforme aux attentes.

Voici les principaux intervenants d'un chantier de rénovation énergétique.



Maître d'ouvrage (MOA)

C'est le client du projet. Le MOA commande et finance les travaux, définit les objectifs et valide les choix. Le client peut se faire accompagner par un :

- **Accompagnateur Rénov' (MAR)** : Un guide obligatoire pour certaines aides. Il aide le MOA à définir le projet, trouver les aides, choisir les professionnels et suivre le chantier.
- **Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)** : Un conseiller du MOA, offrant une expertise technique, juridique ou financière pour faciliter la prise de décision sur des projets complexes.



Maîtres d'œuvre (MOE)

Ce sont les professionnels qui élaborent le projet technique. On distingue le maître d'œuvre de conception et le maître d'œuvre d'exécution :

- **Maître d'œuvre de conception** : Responsable des études préliminaires et d'avant-projet. Il regroupe généralement :
 - **Architecte** : Conçoit l'ensemble du projet, aspect esthétique et fonctionnel.

- **Bureau d'études thermiques / Thermicien qualifié RGE** : Spécialiste de la performance énergétique, il réalise les diagnostics et propose des solutions.
- **Auditeur énergétique** : Effectue un diagnostic précis de la performance énergétique existante et propose des scénarios de travaux.
- **Économiste de la construction** : Évalue les coûts et aide à optimiser le budget.
- **Maître d'œuvre d'exécution** : Assure le suivi technique, administratif et financier du chantier, la bonne exécution des travaux, le respect des délais et du budget, et fait le lien entre le MOA et les entreprises.



Entreprises de réalisation

Ce sont les sociétés et artisans qui exécutent les travaux. Elles sont spécialisées par métier et doivent être qualifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) :

- **Entreprises d'isolation thermique** : Spécialistes de l'isolation par l'extérieur (ITE), par l'intérieur (ITI), des combles, toitures et planchers bas.
- **Entreprises de chauffage, ventilation et climatisation (CVC)** : Installateurs de pompes à chaleur (PAC), chaudières performantes, ventilistes (VMC) et installateurs de systèmes solaires thermiques ou photovoltaïques.
- **Entreprises de menuiseries extérieures** : Pose et remplacement de fenêtres et portes-fenêtres (PVC, bois, alu, mixtes), portes d'entrée et volets roulants.
- **Entreprises générales du bâtiment (EGB)** : Coordonnent et réalisent plusieurs lots de travaux (maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc.) en plus des aspects énergétiques, souvent pour des rénovations globales.



Garants de la sécurité et de la conformité

Plusieurs entités permettent d'assurer la sécurité et de garantir la conformité des travaux. Parmi eux, on peut trouver :

- **Coordinateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé)** : Responsable de la prévention des accidents et de la protection de la santé sur le chantier. Il élabore et veille à l'application du Plan Général de Coordination.
- **Bureau de contrôle (CT)** : Organisme indépendant qui vérifie la conformité des travaux aux normes et réglementations (sécurité, solidité, performance énergétique), souvent requis pour les assurances.
- **Diagnostiqueurs et testeurs d'étanchéité à l'air** : Réalisation de tests d'infiltrométrie (mesure de l'étanchéité à l'air) et thermographie (détection des ponts thermiques).